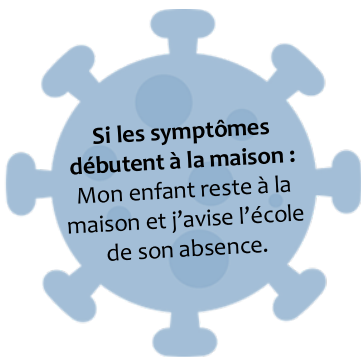


Quoi faire si mon enfant a des symptômes

Mon enfant a un ou des symptôme(s) de la COVID-19 :

- Fièvre
- Toux nouvelle ou aggravée
- Perte d'odorat avec ou sans perte de goût
- Essoufflement, difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Grande fatigue
- Douleurs musculaires non liées à un effort
- Nausées ou vomissements
- Diarrhée
- Maux de ventre
- Perte d'appétit importante



Je remplis **l'outil d'autoévaluation** en ligne et je suis les consignes données (ou j'appelle le 1 877 644-4545)



Si le **dépistage est indiqué**, je prends rendez-vous sur cv19quebec.ca ou j'appelle le 1 877 644-4545. Mon enfant demeure isolé en attendant le résultat, mais le reste de la maisonnée peut poursuivre ses activités.

Si le **résultat est positif**, la santé publique communiquera avec nous dans les plus brefs délais pour les consignes à suivre.

Si mon enfant reçoit un **résultat négatif** et qu'il présente un bon état général sans fièvre, il peut retourner à l'école (sauf avis contraire de la santé publique).

Si le **dépistage n'est pas indiqué** et que mon enfant n'a pas de nouveau symptôme, il peut retourner à l'école, sauf avis contraire de la santé publique.



Si apparition de nouveaux symptômes, remplir de nouveau **l'outil d'autoévaluation** en ligne ou rappeler le 1 877 644-4545

! ATTENTION !

Si un membre de la famille se fait tester et qu'il est en attente de résultat, les autres membres de la famille peuvent retourner à leurs activités s'ils n'ont pas de symptômes.



Si on me dit que mon enfant doit être dépisté pour la COVID-19, **mais que je ne veux pas le faire tester**, je dois le garder en **isolement à la maison pour une période minimale de 10 jours** depuis le début de ses symptômes. Dans ce cas, les autres personnes non vaccinées du domicile doivent s'isoler au moins 10 jours.

Si mon enfant a reçu des directives de la santé publique, celles-ci doivent être considérées comme prioritaires.